

Mr. LANGE (Poland) thought that in view of the General Assembly's decisions on budgetary questions the Council could only accept the suggestions made in the note by the Secretary-General (E/619). It might be preferable to have verbatim records, but, since savings had to be made, the solution envisaged was doubtless the best possible. The question might perhaps be raised whether sound recordings could be considered as constituting the verbatim records mentioned in rules 35 and 50 of the rules of procedure.

He thought that, although the Council was free to amend its rules of procedure in order to adapt them to the new situation, it would be simpler to decide the question in the affirmative and to leave rules 35 and 50 in their existing form.

Mr. OWEN (Assistant Secretary-General in charge of the Department of Economic Affairs) supported that view and reminded the Council that the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions had taken the view that sound recordings constituted verbatim records. The Council, however, was of course quite free to approve or disapprove of that interpretation.

Mr. THORP (United States of America) did not think that the Council should spend too much time on that difficulty. He wondered, however, whether the simplest solution would not be to suspend rules 35 and 50 of the rules of procedure as rule 70 permitted. In that way, the procedure would be quite in order. The suspension would operate until the United Nations budget made it possible to reintroduce verbatim records.

The PRESIDENT decided that since, under the terms of rule 70, such a decision could only be taken subject to twenty-four hours' notice, the question of suspending rules 35 and 50 would be submitted to the Council at its meeting on 3 February.

The meeting rose at 1 p.m.

ONE HUNDRED AND TWENTY-THIRD MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Monday, 2 February 1948, at 3 p.m.*

President : Mr. Charles MALIK (Lebanon)

5. Adoption of the agenda (E/631)

The PRESIDENT called the attention of the Council to the report of the Agenda Committee (E/631). He thanked the Agenda Committee for the excellent work it had performed, and asked the Council to consider the provisional agenda.

Mr. KAMINSKY (Byelorussian Soviet Socialist Republic) remarked that it was advisable, in order to increase the efficiency of the Council's work, to delete from the agenda certain items which were less urgent than others.

M. LANGE (Pologne) estime qu'en raison des décisions prises par l'Assemblée générale en matière budgétaire, il n'y a qu'à se ranger aux suggestions présentées dans le document E/619. Peut-être serait-il préférable que soient établis des procès-verbaux sténographiques, mais, puisque des économies doivent être réalisées, la solution envisagée est sans doute la meilleure possible. La question pourrait peut-être se poser de savoir si des enregistrements sonores peuvent être considérés comme constituant les procès-verbaux *in extenso* dont il est question aux articles 35 et 50 du règlement intérieur.

M. Lange estime que, bien que le Conseil soit libre de modifier son règlement pour l'adapter à la situation nouvelle, il semble plus simple de trancher la question par l'affirmative et de laisser aux articles 35 et 50 leur forme actuelle.

M. OWEN (Secrétaire général adjoint chargé du Département des questions économiques) confirme cette façon de voir et rappelle que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a estimé qu'un enregistrement sonore constituait un compte rendu *in extenso*. Il est bien entendu cependant que le Conseil est entièrement libre d'approuver ou de ne pas approuver cette interprétation.

M. THORP (Etats-Unis d'Amérique) ne croit pas que le Conseil doive s'arrêter très longuement à cette difficulté. Il se demande cependant si la solution la plus simple ne consisterait pas à suspendre l'application des articles 35 et 50 du règlement intérieur, ainsi que le permet l'article 70. La procédure serait ainsi parfaitement en règle. Cette suspension resterait en vigueur jusqu'à ce que le budget des Nations Unies permette la reprise des comptes rendus sténographiques.

Le PRÉSIDENT décide que, une telle décision ne pouvant être prise, aux termes de l'article 70, qu'après un préavis de vingt-quatre heures, la question de la suspension de l'application des articles 35 et 50 sera soumise au Conseil à sa séance du 3 février.

La séance est levée à 13 heures.

CENT VINGT-TROISIÈME SÉANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le lundi 2 février 1948, à 15 heures*

Président : M. Charles MALIK (Liban)

5. Adoption de l'ordre du jour (E/631)

Le PRÉSIDENT attire l'attention du Conseil sur le rapport du Comité de l'ordre du jour (E/631). Il remercie le Comité de l'ordre du jour de l'excellent travail qu'il a accompli et invite le Conseil à examiner l'ordre du jour provisoire.

M. KAMINSKY (République socialiste soviétique de Biélorussie) estime qu'il y a intérêt, pour rendre plus efficaces les travaux du Conseil, à supprimer de l'ordre du jour certains points qui présentent moins que d'autres un caractère d'urgence.

He proposed the deletion of items 39 and 40 on that ground. Item 39, moreover, involved a matter which fell within the competence of the individual States rather than that of the Council.

The same objections applied to item 28 which, therefore, should also be deleted.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) pointed out that the Agenda Committee had agreed to place items 39 and 40 near the end of the agenda, on the understanding that, if the Council were to find itself pressed for time, those items might be deferred to a later session. He hoped that the Council would approve that decision. Consideration of the two items would require relatively little time.

Mr. MUNIZ (Brazil) supported the remarks of the Chilean representative. The two items which he had proposed were designed to improve the functioning of the United Nations. There was no intention of infringing the rights of States. On the other hand, the whole work of the Economic and Social Council affected the policies of governments, in that the Council constantly made recommendations designed to improve economic and social conditions throughout the world.

Item 39 envisaged preliminary steps in an important field, which would result in reducing the budgets of the specialized agencies. Under item 40, a study by a special committee was contemplated. Mr. Muniz considered the two items urgent, and asked that they should be maintained on the agenda.

Mr. DEDMAN (Australia) expressed the satisfaction of his Government at the opportunity to participate in the work of the Economic and Social Council, and stated that his Government fully accepted the responsibility involved, and would endeavour to further the objectives of the Charter of the United Nations.

The Council had been progressing rather slowly in certain fields. It was true that its powers were limited to advice and recommendations ; but advice and recommendations were effective tools, provided that the quality of the Council's work was such as to command universal respect. Some of the gravest economic and social problems facing the world appeared on the proposed agenda, challenging the Council to its utmost endeavours.

He stated that co-ordination of the specialized agencies should be treated as a major aspect of the Council's work. The subject of co-ordination was one which went to the very heart of economic and social policy. He hoped that when items dealing with co-ordination were discussed, members would be permitted to give the subject its widest possible meaning.

As regards the proposal of the Agenda Committee to group several items together for purposes of discussion, he believed that the debate would thereby gain in scope, and that undue attention to detail would be avoided.

The Australian delegation felt that certain objectives should be achieved by the Council in its work. The Council should receive reports from governments concerning measures undertaken by them to implement the Charter in the economic and social fields ; Article 56 of the

C'est pourquoi il propose la suppression des points 39 et 40. En outre, le point 39 pose un problème qui relève de la compétence des divers Etats plutôt que de celle du Conseil.

Les mêmes objections valent pour le point 28, qu'il y a donc lieu de supprimer également.

M. SANTA CRUZ (Chili) fait observer que le Comité de l'ordre du jour a décidé de faire figurer les points 39 et 40 dans la dernière partie de l'ordre du jour, étant entendu que, si le Conseil se trouvait pressé par le temps, ils pourraient être renvoyés à une session ultérieure. Il espère que le Conseil approuvera cette décision. L'examen des deux points exigera relativement peu de temps.

M. MUNIZ (Brésil) appuie les observations du représentant du Chili. Les deux questions dont sa délégation a proposé l'insertion à l'ordre du jour sont destinées à améliorer le fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies : l'intention n'est nullement d'empiéter sur les droits des Etats. En revanche, toute l'œuvre du Conseil économique et social touche la politique des gouvernements, en ce sens que le Conseil fait constamment des recommandations tendant à améliorer les conditions économiques et sociales dans le monde entier.

Le point 39 envisage des mesures préliminaires dans un domaine important, qui feraient réaliser une économie sur les budgets des institutions spécialisées. Le point 40 prévoit une étude par un comité spécial. M. Muniz estime que les deux points présentent un caractère d'urgence, et demande que le Conseil les maintienne à son ordre du jour.

M. DEDMAN (Australie) exprime la satisfaction que son gouvernement éprouve d'avoir l'occasion de participer aux travaux du Conseil économique et social. Le Gouvernement australien accepte pleinement la responsabilité qui en découle et s'efforcera de servir les buts énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Dans certains domaines, le Conseil a progressé d'une manière assez lente. Il est vrai qu'il peut seulement donner des avis et faire des recommandations — mais les avis et les recommandations sont des instruments efficaces si, par sa qualité, l'œuvre du Conseil commande le respect universel. Certains des problèmes économiques et sociaux les plus graves du monde d'aujourd'hui figurent à l'ordre du jour provisoire, et ils exigeront de la part du Conseil tous les efforts dont il est capable.

La coordination de l'activité des institutions spécialisées doit être considérée comme une tâche importante du Conseil. La question de la coordination touche au cœur même de la politique économique et sociale. M. Dedman espère que, lorsque le Conseil discutera les points relatifs à la coordination, les membres pourront donner à cette question le sens le plus large possible.

Quant à la proposition du Comité de l'ordre du jour tendant à grouper plusieurs points pour les faire discuter en même temps, elle élargirait la portée du débat, et on éviterait ainsi de prêter une attention exagérée aux questions de détail.

La délégation australienne estime que les travaux du Conseil devraient aboutir à certains résultats. Le Conseil devrait recevoir des rapports des gouvernements sur les mesures prises par eux dans les domaines économique et social pour mettre en œuvre les principes de la Charte :

Charter called upon them to take separate as well as joint action in that respect. The Council should, from time to time, review world economic trends ; the report on that subject, prepared by the Secretariat, was to be welcomed. Finally, in the work of the Council, political and ideological differences should be reconciled ; the Council was concerned with technical problems rather than with possible political consequences.

In conclusion, Mr. Dedman expressed his approval of the proposed agenda.

Mr. BORIS (France) stated that there should be no objection to agenda items submitted in accordance with rule 10 (c) of the rules of procedure, as items 39 and 40 had been.

He reserved his judgment, however, as regards item 29, which had been submitted late and included only a portion of the report of the Commission on the Status of Women.

He approved of the proposal that certain items should be grouped together, and of the fact that the economic questions had not been placed at the end of the agenda, which might have resulted in their hurried consideration.

As regards item 7 of the agenda, he suggested that the Secretariat might prepare budgetary estimates of the consequences of the two decisions open to the Council. On the other hand, item 7 might be considered in connexion with item 33, which dealt with the draft calendar of meetings and conferences in 1948 ; the calendar had been established on the premise that the seventh session of the Economic and Social Council would be held at Geneva, and for that reason several commissions, which would otherwise have met at Geneva, were to meet at Lake Success. Furthermore, in preparing a budgetary estimate, the Secretariat should also include the estimate for the transfer of the seat of those commissions.

The PRESIDENT remarked that the budgetary estimates requested by the French representative were in the process of preparation. He agreed that item 7 should not be considered at too early a date.

Mr. LANGE (Poland) suggested that items 7 and 28 of the agenda should be deleted. Reopening the discussion on the place where the seventh session of the Council was to be held was tantamount to overriding the decision of the General Assembly, which had approved the holding of that session at Geneva.

As regards item 28, his delegation was willing to discuss the subject in the proper context, as part of the larger subject of human rights, but felt that the item had been presented as a political question, and was therefore not acceptable. The representative of Czechoslovakia had raised the same point in the Agenda Committee.

He proposed that consideration of items 39 and 40 might be deferred until the seventh session of the Council, as the agenda was already quite long.

L'Article 56 de la Charte invite les gouvernements à agir tant conjointement que séparément à cet égard. Le Conseil devrait examiner périodiquement les tendances économiques mondiales — il y a lieu de se féliciter du rapport que le Secrétariat a préparé sur cette question. Enfin, dans les travaux du Conseil, les divergences politiques et idéologiques doivent s'effacer : c'est de problèmes techniques, et non d'éventuelles conséquences politiques, que s'occupe le Conseil.

En conclusion, M. Dedman déclare approuver l'ordre du jour proposé.

M. BORIS (France) dit qu'il ne devrait pas y avoir d'objection contre les points de l'ordre du jour dont l'inscription a été demandée conformément à l'alinéa c de l'article 10 du règlement intérieur — c'est le cas des points 39 et 40.

Il réserve néanmoins son jugement sur le point 29, qui a été présenté tardivement et auquel le rapport de la Commission de la condition de la femme ne figure que pour une partie.

M. Boris approuve la proposition visant à grouper certains points. Il est également heureux que les questions économiques n'aient pas été placées à la fin de l'ordre du jour et n'aient pas ainsi été exposées au risque d'un examen précipité.

En ce qui concerne le point 7 de l'ordre du jour, le représentant de la France propose que le Secrétariat établisse un état estimatif des dépenses qu'entraînerait chacune des deux décisions qui s'offrent au Conseil. D'autre part, le point 7 doit être examiné en liaison avec le point 33, qui a trait au projet de calendrier des réunions et conférences pour 1948. En effet, ce calendrier a été établi compte tenu du fait que la septième session du Conseil économique et social se tiendrait à Genève et, pour cette raison, plusieurs commissions se sont vu assigner Lake Success au lieu de Genève comme lieu de réunion. D'ailleurs, l'état estimatif des dépenses que préparerait le Secrétariat devrait faire également état du transfert du siège de ces commissions.

Le PRÉSIDENT fait observer que l'on établit en ce moment les prévisions de dépenses demandées par le représentant de la France. Il convient qu'il ne faudrait pas examiner le point 7 trop tôt.

M. LANGE (Pologne) propose la suppression des points 7 et 28 de l'ordre du jour. Rouvrir la discussion sur l'endroit où doit se tenir la septième session du Conseil reviendrait à passer outre à la décision de l'Assemblée générale, qui a approuvé la proposition de tenir cette session à Genève.

En ce qui concerne le point 28, la délégation polonaise est prête à discuter la question dans le cadre qui convient, c'est-à-dire comme une partie du problème plus vaste des droits de l'homme, mais elle estime que ce point de l'ordre du jour a été présenté comme une question politique, de sorte qu'elle le juge inacceptable. Le représentant de la Tchécoslovaquie a soulevé la même objection au Comité de l'ordre du jour.

Le représentant de la Pologne propose de remettre à la septième session du Conseil l'examen des points 39 et 40, étant donné que l'ordre du jour est déjà chargé.

Mr. PHILLIPS (United Kingdom) supported the remarks of the French representative concerning items 7 and 33 of the agenda.

In reply to Mr. Lange, he stated that the constitutional position as regards the Council's right to decide to hold its next session at Lake Success was clear ; the Fifth Committee of the General Assembly had voted a total figure for the Council's expenditures, to be allocated by the Council "at its discretion".

He was in favour of maintaining items 39 and 40 in the latter part of the agenda, where they in fact appeared.

As regards item 29, he believed that the Council should accept the recommendation of the Commission on the Status of Women, which had, in accordance with the Council's instructions, concentrated on the most urgent problems before it, and was bringing precisely those problems to the Council's notice.

The proposal that certain items might be grouped for purposes of discussion appeared useful, provided that the danger of too general a debate were avoided.

The PRESIDENT stated that the proposal to which Mr. Phillips had referred would be put into effect as an experiment, in a tentative and cautious fashion.

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) stated that the provisional agenda had to be approved by the Council, which was perfectly competent to delete certain items if it so desired.

He supported the deletion of item 7 from the agenda. There was no reason to reconsider the Council's decision on the matter. The Council had been granted a certain budget by the General Assembly, and was free, within that budget, to act as it chose. There appeared to be a tendency on the part of the United Kingdom delegation to wish to keep organs of the United Nations out of Europe.

With respect to item 9 of the agenda, the representative of the Soviet Union recalled resolution 50 (I) of the General Assembly, according to which the agreement with the International Civil Aviation Organization was approved only if that organization complied with "any decision of the General Assembly regarding Franco Spain". Spain was still, however, a member of ICAO. No new rights should be granted to ICAO until it complied with the decision of the General Assembly. He proposed that item 9 should consequently be deleted. If the condition set by the General Assembly was fulfilled by the time the Council held its seventh session, that item could still be considered in time for approval by the General Assembly at its next session. Under item 34, the report of ICAO should not be considered by the Council for the time being, for the same reason.

Mr. Arutiunian urged the deletion of items 25, 41 and 42. None of the items was urgent ; the last was not even clearly defined. The work of the United Nations Conference on Trade and

M. PHILLIPS (Royaume-Uni) appuie les observations du représentant de la France au sujet des points 7 et 33 de l'ordre du jour.

Répondant à M. Lange, il déclare que, du point de vue constitutionnel, la situation est claire en ce qui concerne le droit pour le Conseil de décider de tenir sa prochaine session à Lake Success. La Cinquième Commission de l'Assemblée générale a voté, pour les dépenses du Conseil, une somme globale, que le Conseil doit répartir « à son gré ».

Le représentant du Royaume-Uni est partisan de maintenir les points 39 et 40 dans la dernière partie de l'ordre du jour, où ils figurent en fait.

En ce qui concerne le point 29, il estime que le Conseil devrait accepter la recommandation de la Commission de la condition de la femme, qui, conformément aux instructions du Conseil, a concentré son attention sur ceux des problèmes qui lui étaient soumis qui présentaient le plus un caractère d'urgence, et qui porte précisément ces problèmes à la connaissance du Conseil.

La proposition tendant à grouper certains points pour les discuter en même temps paraît utile, à condition que l'on évite le risque d'un débat trop général.

Le PRÉSIDENT dit que la proposition dont M. Phillips vient de parler sera mise en œuvre à titre d'essai, avec prudence et circonspection.

M. AROUTIOUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que l'ordre du jour provisoire doit recevoir l'approbation du Conseil, qui a parfaitement qualité pour supprimer certains points, s'il le désire.

M. Aroutiounian est favorable à la suppression du point 7 de l'ordre du jour. Il n'y a pas de raison de revenir sur la décision du Conseil en cette matière. Le Conseil s'est vu accorder par l'Assemblée générale un certain budget ; il est libre, dans les limites posées par ce budget, d'agir à son gré. La délégation du Royaume-Uni semble vouloir que les organes des Nations Unies se réunissent hors d'Europe.

En ce qui concerne le point 9 de l'ordre du jour, le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques rappelle la résolution 50 (I) de l'Assemblée générale, aux termes de laquelle l'accord avec l'Organisation de l'aviation civile internationale n'a été approuvé que sous réserve que cette organisation se conforme à « toute décision de l'Assemblée générale concernant l'Espagne franquiste ». Néanmoins, l'Espagne est encore membre de l'OACI. On ne devrait pas accorder de nouveaux droits à l'OACI tant que celle-ci ne se sera pas conformée à la décision de l'Assemblée générale. M. Aroutiounian propose donc la suppression du point 9. Si la condition posée par l'Assemblée générale est remplie au moment où le Conseil tiendra sa septième session, ce point pourra encore être examiné à temps pour que l'Assemblée générale donne son approbation à la session suivante. Lorsque le Conseil en arrivera au point 34, il ne devra pas, pour la même raison, examiner le rapport de l'OACI.

M. Aroutiounian insiste pour qu'on supprime les points 25, 41 et 42. Aucun de ces points ne présente un caractère d'urgence — le point 42 n'est même pas clairement défini. Les travaux de la Confé-

Employment was not yet finished, and it was too early to judge which of the questions considered by the Conference merited examination by the Council.

He agreed with the Polish representative that item 28 had been presented as a political question, and should therefore be deleted. There was a great deal to be said on the subject of forced labour, slavery in colonies and peonage ; much of the subject, however, came within the domestic jurisdiction of States.

As the agenda was very full, he felt that items 39 and 40 might be deleted.

With respect to the proposal to group certain subjects together, he expressed the view that too general a discussion was to be avoided. Each item should be discussed separately. Related subjects might be taken consecutively, or, upon occasion, two at a time.

Mr. PHILLIPS (United Kingdom) pointed out that at the fifth session of the Council his delegation had not opposed the decision to hold the seventh session at Geneva ; they were proposing that it should rather be held at Lake Success solely because of the General Assembly's subsequent decision to hold its third session in Europe. His delegation would not object to a future session of the Council in Europe at a time when the General Assembly was not meeting there. The United Kingdom had certainly opposed the General Assembly's decision to meet in Europe, but had done so for purely budgetary reasons.

Mr. THORP (United States of America) stressed that many items on the agenda provided the Council with the opportunity of examining the economic and social problems of the world and of reviewing the work of the United Nations and of the specialized agencies in the economic and social fields with a view to increasing its efficiency.

He called attention to item 8 of the agenda. Negotiations on the subject of Yugoslav gold reserves between the governments of the United States of America and Yugoslavia were still continuing. He questioned the propriety of including the item in the agenda, since it was not one of the functions of the Economic and Social Council to act in arbitration of disputes. Moreover, the inclusion of the item might make the negotiations between the two governments more difficult. He did not ask for the deletion of the item, since his Government had no objection to public discussion of its actions, but he would abstain from voting for its inclusion.

With reference to the objection raised to items 9 and 34 by the U.S.S.R. representative, Mr. Thorp supported the position of the Secretary-General

rence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi ne sont pas encore finis, et il est trop tôt pour déterminer, parmi les questions étudiées par la Conférence, celles qui méritent d'être examinées par le Conseil.

Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques estime, comme le représentant de la Pologne, que le point 28 a été présenté comme une question politique et qu'il faut par conséquent le supprimer. Il y a beaucoup à dire sur la question du travail forcé, de l'esclavage dans les colonies et du péonage. Néanmoins, la question relève en grand partie de la juridiction intérieure des Etats.

Comme l'ordre du jour est surchargé, M. Arou-tiounian estime que l'on pourrait supprimer les points 39 et 40.

En ce qui concerne la proposition visant à grouper certaines questions, il estime qu'il faut éviter une discussion trop générale. Il est nécessaire de discuter chaque point séparément. On pourrait examiner successivement les questions connexes ou, dans certains cas, en étudier deux à la fois.

M. PHILLIPS (Royaume-Uni) fait observer que lors de la cinquième session, sa délégation ne s'est pas opposée à la décision du Conseil de tenir sa septième session à Genève. Si elle propose maintenant que cette session ait lieu à Lake Success, c'est uniquement en raison de la décision ultérieure de l'Assemblée générale de tenir sa troisième session en Europe. La délégation du Royaume-Uni ne s'opposerait pas à ce qu'une prochaine session du Conseil ait lieu en Europe, une année où l'Assemblée générale ne s'y réunirait pas. Si elle s'est opposée à la décision de l'Assemblée générale de tenir sa prochaine session en Europe, elle l'a fait uniquement pour des raisons d'ordre budgétaire.

M. THORP (Etats-Unis d'Amérique) fait ressortir le fait que de nombreux points de l'ordre du jour donnent au Conseil l'occasion d'examiner les problèmes économiques et sociaux du monde et de passer en revue l'activité des Nations Unies et des institutions spécialisées dans les domaines économique et social, à seule fin d'en accroître l'efficacité.

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique attire l'attention sur le point 8 de l'ordre du jour. Les négociations entre le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et le Gouvernement de la Yougoslavie au sujet des réserves d'or yougoslaves se poursuivent. Il se demande s'il convient d'inscrire ce point à l'ordre du jour, étant donné qu'il n'entre pas dans les attributions du Conseil économique et social d'intervenir comme arbitre dans les différends. En outre, l'inscription de ce point à l'ordre du jour risque de rendre les négociations entre les deux gouvernements plus difficiles. M. Thorp ne demande pas la suppression de ce point, son gouvernement ne voyant pas d'inconvénient à ce que ses actes fassent l'objet d'une discussion publique, mais il s'abstiendra de voter sur la question de l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

En ce qui concerne l'objection que le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a élevée contre les points 9 et 34, M. Thorp

as outlined in section 4 of the report of the Agenda Committee (E/631). As the General Assembly had taken certain actions according to the terms of the agreement with ICAO, there was no reason why the Council should not do so.

He agreed that item 28 had been brought before the Council in a somewhat questionable way. That was not, however, a valid reason for its deletion. The problem existed, and was an important one ; it was for the Council to consider it in its proper context, as had been suggested by the Polish representative.

He remarked that items 5 and 8 should be placed in the latter part of the agenda.

Item 23 might perhaps be considered under the subject of co-ordination, if later documentation showed that course of action to be advisable. The subject of co-ordination should not be left to the very end of the session. As the Australian representative had pointed out, it represented one of the major responsibilities of the Council. Moreover, co-ordination should be kept in mind when various substantive items were discussed.

Mr. SANTA CRUZ (Chile), speaking as a member of the Agenda Committee, pointed out that in item 29 the Committee had listed the whole report of the Commission on the Status of Women, leaving it to the Council to decide whether or not to follow the recommendation of that Commission that only seven of its resolutions should be examined by the Council at its current session.

The inclusion of item 7 in the agenda had been supported in the Agenda Committee by the Canadian and Chilean representatives ; during the discussion of that item the question whether the Economic and Social Council could revise a previous decision would arise.

As regards grouping, he said that the Committee had confined itself to grouping related subjects consecutively on the agenda, and placing economic questions in the middle of the agenda in order to avoid the hasty consideration that might fall to the lot of the last subjects listed.

With reference to the U.S.S.R. representative's objection to item 42, he observed that it was meant to include any urgent question arising out of the United Nations Conference on Trade and Employment and submitted to the Council in the prescribed fashion. Many of the questions considered at the Conference were of vital importance to the Latin American countries.

In conclusion, he remarked that item 5 called only for the consideration of preliminary action ; that was in accordance with the wishes of the Palestine Commission.

Mr. BORBERG (Denmark) favoured the retention of items 39 and 40 on the agenda, as well as item 29 (report of the Commission on the Status of

se range à l'avis du Secrétaire général, tel qu'il est exprimé à la section 4 du rapport du Comité de l'ordre du jour (E/631). Etant donné que l'Assemblée générale a pris certaines décisions conformément aux dispositions de son accord avec l'OACI, le Conseil n'a aucune raison de ne pas faire de même.

Le représentant des Etats-Unis reconnaît que le point 28 a été présenté au Conseil d'une manière discutable. Toutefois, ce n'est pas une raison valable pour le supprimer. Le problème existe et il est important. C'est au Conseil d'examiner la question dans le cadre approprié, comme l'a suggéré le représentant de la Pologne.

M. Thorp fait remarquer que les points 5 et 8 devraient figurer dans la dernière partie de l'ordre du jour.

Quant au point 23, il conviendrait peut-être de l'examiner en même temps que la question de la coordination, si, d'après la documentation ultérieure, il paraît y avoir intérêt à agir ainsi. Il ne faudrait pas laisser la question de la coordination pour la fin de la session : comme l'a fait remarquer le représentant de l'Australie, assurer la coordination est l'une des principales attributions du Conseil. En outre, il ne faut pas perdre de vue la nécessité de la coordination lors de la discussion de divers points essentiels.

M. SANTA CRUZ (Chili), prenant la parole en tant que membre du Comité de l'ordre du jour, fait remarquer que ce comité a inscrit en tant que point 29 de l'ordre du jour tout le rapport de la Commission de la condition de la femme, laissant au Conseil le soin de décider s'il suivra ou non la recommandation de cette commission tendant à ce qu'il examine seulement sept de ses résolutions à la présente session.

Au Comité de l'ordre du jour, les représentants du Canada et du Chili se sont déclarés en faveur de l'inscription du point 7. Au cours de la discussion de ce point, la question se posera de savoir si le Conseil économique et social peut modifier une décision antérieure.

En ce qui concerne le groupement de points de l'ordre du jour, le Comité s'est contenté d'inscrire à la suite l'un de l'autre les points concernant des sujets connexes et de placer les questions économiques au milieu de la liste des points, afin d'éviter qu'elles ne soient traitées avec la hâte qui risque de caractériser l'examen des derniers points de l'ordre du jour.

A propos de l'objection formulée par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques au sujet du point 42, M. Santa Cruz fait remarquer que ce point est destiné à couvrir toute question urgente découlant de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi qui aura été soumise au Conseil de la manière prescrite. Beaucoup de questions étudiées à la Conférence sont d'une importance capitale pour les pays de l'Amérique latine.

En terminant, M. Santa Cruz fait remarquer que le point 5 ne prévoit que l'examen des mesures préliminaires : tel est en effet le désir de la Commission pour la Palestine.

M. BORBERG (Danemark) préconise le maintien à l'ordre du jour des points 39 et 40, ainsi que celui du point 29 (rapport de la Commission de la

Women). He agreed with the representative of France that a report from the Secretariat would facilitate a final decision on item 7.

Mr. CHANG (China) stated that the work of the Council, though often unspectacular and unexciting, was basic for the establishment of economic, social and moral freedoms throughout the world.

He urged adoption of the agenda as a whole, for in his opinion, each and every item merited careful consideration. If all the items could not be disposed of satisfactorily during the current session, they should be referred to the next session, and if necessary, the Council should arrange to have more than two, or even more than three, sessions a year, preferably lasting three or three and a half weeks each. It should take constructive action on matters before it, and should eliminate the all too frequent use of the formula "The Council takes note of . . ."

Mr. RIDDELL (Canada) felt that the Agenda Committee could not have excluded any item from the agenda if a reasonable case had been presented for its inclusion. As regards the grouping of items, the Agenda Committee had merely intended to save the Council time, by affording its members the opportunity to make general statements on economic and social questions while referring to specific items in those fields. That recommendation might hasten the committee stage of the proceedings but the Council had complete freedom to reject it if it was found unsuitable.

Mr. KAMINSKY (Byelorussian Soviet Socialist Republic) emphasized that it had been the unanimous opinion of the Agenda Committee that the grouping of items should in no way serve to limit the scope of the debates.

He supported the representative of the Soviet Union in asking for the deletion of item 9 from the agenda.

Mr. THORN (New Zealand) supported the representative of the United Kingdom in urging the retention of item 7 on the agenda. He would object to the choice of Geneva as the seat for the next session of the Council on the grounds of the added expense both to his delegation and to the United Nations, and he saw no necessity for moving away from the headquarters of the Organization so early in its history.

Consideration of the surveys of world economic conditions and trends (item 22) was the most important task facing the Council. He suggested that the Agenda Committee should be asked to determine the approximate dates when that item was to be considered, so that the Council might then decide what action to take on the remainder of the items, some of which were relatively non-urgent.

In reply to a question by the representative of the UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS, the PRESIDENT explained that he proposed to proceed

condition de la femme). Comme le représentant de la France, il estime que le Secrétariat, en soumettant un rapport, aiderait le Conseil à prendre une décision définitive au sujet du point 7.

M. CHANG (Chine) dit que les travaux du Conseil, bien qu'ils paraissent souvent manquer d'éclat et d'intérêt, ont une importance fondamentale pour l'établissement, dans le monde entier, des libertés économique, sociale et morale.

Il recommande instamment d'adopter l'ordre du jour dans son ensemble, car, à son avis, chacun des points mérite un examen attentif. S'il était impossible de régler tous les points de façon satisfaisante à la présente session, il faudrait les reporter à la session suivante. Au besoin, le Conseil devrait prendre des dispositions pour tenir chaque année plus de deux ou même plus de trois sessions, durant de préférence trois semaines ou trois semaines et demie chacune. Il faudrait que le Conseil prenne des mesures constructives sur les questions dont il est saisi, et qu'il évite l'emploi trop fréquent de la formule : « Le Conseil prend acte de... »

M. RIDDELL (Canada) est d'avis que le Comité de l'ordre du jour ne peut écarter aucune question si l'on a donné des raisons valables pour l'inscrire à l'ordre du jour. En ce qui concerne la présentation des points par groupe, le Comité de l'ordre du jour a simplement voulu faire gagner du temps au Conseil en donnant à ses membres l'occasion de formuler des observations générales sur les questions économiques et sociales à propos de certains points précis dans ces deux domaines. L'adoption de cette recommandation pourrait hâter les travaux en comité, mais le Conseil est parfaitement libre de la rejeter s'il ne la juge pas appropriée.

M. KAMINSKY (République socialiste soviétique de Biélorussie) rappelle avec insistance que le Comité de l'ordre du jour a exprimé à l'unanimité l'avis que la présentation des points par groupe ne devrait en aucune manière restreindre la portée des débats.

Il appuie le représentant de l'Union soviétique dans sa demande de suppression du point 9.

M. THORN (Nouvelle-Zélande) s'associe au représentant du Royaume-Uni pour demander instamment qu'on maintienne le point 7 à l'ordre du jour. Il aurait des objections à faire contre le choix de Genève comme lieu de la prochaine session du Conseil, en raison des frais supplémentaires qui en résulteraient à la fois pour sa délégation et pour l'Organisation des Nations Unies. Au surplus, il ne voit pas la nécessité de s'éloigner du siège de l'Organisation si tôt après la création de celle-ci.

La plus importante des tâches qui attendent le Conseil est l'examen des études sur la situation et les tendances de l'économie mondiale (point 22). M. Thorn propose qu'on demande au Comité de l'ordre du jour de fixer la date approximative à laquelle ce point sera examiné, afin que le Conseil puisse alors décider des mesures à prendre au sujet des points restant à discuter, qui sont parfois d'un caractère relativement peu urgent.

En réponse à une question du représentant de l'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES, le PRÉSIDENT explique qu'il a l'intention

very cautiously on the matter of grouping questions for discussion. It was to be an experiment, in no way prejudicing the individual discussion of items ; if it proved unsatisfactory, the method would be discarded.

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) said that if to group the questions for discussion did not exclude proceeding in the usual manner, he would not oppose it, although it seemed to him that grouping might lessen the clarity of each separate item and lengthen or complicate the debates.

Mr. CHANG (China) and Mr. SARPER (Turkey) felt that there was no basic contradiction between the two methods, for final decision was always taken on separate items individually.

Mr. SANTA CRUZ (Chile), supported by Mr. KAMINSKY (Byelorussian Soviet Socialist Republic), stated that there was no ruling but merely a suggestion from the Agenda Committee to group questions on the basis of substantive relatedness, for debating purposes only.

Mr. ARUTIUNIAN (Union of Soviet Socialist Republics) felt that the suggestion for grouping, which had originated from the Secretariat, had not been formulated as a definite proposal by the Agenda Committee, and therefore hoped that questions would continue to be discussed separately, except in some rare cases, such as items 14 and 15. The Council should decide on the matter immediately in order to avoid needless discussions later.

Mr. WEINTRAUB (Secretariat) stated that once the Secretariat had made its suggestion to the Agenda Committee, its role in the matter was ended.

The PRESIDENT said that a vote would be taken on all the items regarding which proposals had been made.

He put to the vote first the proposal to move item 5 further down in the agenda.

That proposal was adopted.

The PRESIDENT called for a vote on the proposal to include item 7. He stated that if it were included he would decide on the appropriate date for its consideration after consulting with the representatives of France and the United Kingdom.

The proposal was adopted by 12 votes to 3.

The PRESIDENT put to the vote the proposal to include item 8. He stated that if it were included he would decide on the appropriate date for its consideration after consulting with the delegations particularly concerned.

The proposal was adopted.

The PRESIDENT put to the vote the proposal to include item 9.

The proposal was adopted by 13 votes to 4.

de montrer la plus grande circonspection en ce qui concerne le groupement de points pour la discussion. Cette façon de procéder n'est qu'un essai, et n'exclut nullement la discussion des points l'un après l'autre. Si la méthode ne donne pas satisfaction, on l'abandonnera.

M. AROUTIOUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que si le fait de grouper les points n'exclut pas le recours à la méthode habituelle, il ne s'y opposera pas, bien qu'il lui semble que cette méthode risque de nuire à la clarté de chaque question, prise individuellement, et de prolonger ou de compliquer les débats.

M. CHANG (Chine) et M. SARPER (Turquie) ne voient aucune contradiction fondamentale entre les deux méthodes, puisque la décision définitive porte toujours sur chaque point pris isolément.

M. SANTA CRUZ (Chili), appuyé par M. KAMINSKY (République socialiste soviétique de Biélorussie), dit qu'il y a non pas une décision, mais simplement une proposition du Comité de l'ordre du jour, tendant à grouper les points portant sur des questions de fond connexes, le groupement étant fait pour la discussion seulement.

M. AROUTIOUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) trouve que l'idée émise par le Secrétariat de grouper les points de l'ordre du jour n'a pas fait l'objet d'une proposition précise du Comité de l'ordre du jour. M. Aroutiounian espère donc que l'on continuera de discuter les questions séparément, sauf dans de rares cas, comme ceux des points 14 et 15. Le Conseil devrait prendre une décision immédiate à ce sujet pour s'épargner plus tard des discussions inutiles.

M. WEINTRAUB (Secrétariat) dit que le rôle du Secrétariat était terminé dès qu'il a présenté sa suggestion au Comité de l'ordre du jour.

Le PRÉSIDENT déclare qu'il mettra aux voix tous les points qui ont fait l'objet de propositions.

Il met d'abord aux voix la proposition tendant à placer le point 5 plus loin dans l'ordre du jour.

La proposition est adoptée.

Le PRÉSIDENT met aux voix la proposition tendant à maintenir le point 7 dans l'ordre du jour. Il déclare que, si la proposition est adoptée, il fixera la date qui convient pour l'examen du point 7 après consultation avec les représentants de la France et du Royaume-Uni.

Par 12 voix contre 3, la proposition est adoptée.

Le PRÉSIDENT met aux voix la proposition tendant à maintenir le point 8 dans l'ordre du jour. Il annonce que si la proposition est adoptée, il fixera la date qui convient pour l'examen du point 8 après consultation avec les délégations que la question intéresse particulièrement.

La proposition est adoptée.

Le PRÉSIDENT met aux voix la proposition tendant à maintenir le point 9 dans l'ordre du jour.

Par 13 voix contre 4, la proposition est adoptée.

The PRESIDENT put to the vote the proposal to include item 23, stating that if it were decided to retain it he would decide on its place in the agenda.

The proposal was adopted.

The PRESIDENT put to the vote the proposal to include item 25.

The proposal was adopted by 13 votes to 3.

The PRESIDENT put to the vote the proposal to include item 28.

The proposal was adopted by 14 votes to 3.

The PRESIDENT put to the vote the proposal to include item 29, it being understood that the Council would consider at the current session only the items of the report of the Commission on the Status of Women listed in section 4 of the report of the Agenda Committee (E/631).

That proposal was adopted by 15 votes to none.

The PRESIDENT put to the vote the U.S.S.R. proposal to amend item 3 of the letter from the Commission on the Status of Women (E/631, section 4) to read "Resolution No. 25".

The proposal was rejected by 7 votes to 4.

The PRESIDENT put to the vote successively the proposals to include items 39, 40, 41 and 42.

It was decided by 12 votes to 2 to include item 39.

It was decided by 13 votes to 2 to include item 40.

It was decided by 13 votes to 2 to include item 41.

It was decided by 15 votes to 3 to include item 42.

The PRESIDENT put the agenda as a whole to the vote.

The agenda was adopted by 15 votes to none.

The PRESIDENT stated that note had been taken of the United States representative's abstention with regard to item 8.

The meeting rose at 6.55 p.m.

Le PRÉSIDENT met aux voix la proposition tendant à maintenir le point 23 dans l'ordre du jour. Il déclare qu'il décidera du rang où ce point, en cas d'adoption, devra figurer dans l'ordre du jour.

La proposition est adoptée.

Le PRÉSIDENT met aux voix la proposition tendant à maintenir le point 25 dans l'ordre du jour.

Par 13 voix contre 3, la proposition est adoptée.

Le PRÉSIDENT met aux voix la proposition tendant à maintenir le point 28 dans l'ordre du jour.

Par 14 voix contre 3, la proposition est adoptée.

Le PRÉSIDENT met aux voix la proposition tendant à maintenir à l'ordre du jour le point 29, étant entendu que le Conseil n'examinera à la présente session que les points du rapport de la Commission de la condition de la femme qui sont énumérés à la section 4 du rapport du Comité de l'ordre du jour (E/631).

Par 15 voix contre zéro, la proposition est adoptée.

Le PRÉSIDENT met aux voix la proposition de l'U.R.S.S. tendant à donner au point 3 de la lettre de la Commission de la condition de la femme (E/631, sect. 4) la rédaction suivante : « Résolution N° 25 ».

Par 7 voix contre 4, la proposition est rejetée.

Le PRÉSIDENT met aux voix successivement les propositions relatives au maintien à l'ordre du jour des points 39, 40, 41 et 42.

Par 12 voix contre 2, il est décidé de maintenir le point 39.

Par 13 voix contre 2, il est décidé de maintenir le point 40.

Par 13 voix contre 2, il est décidé de maintenir le point 41.

Par 15 voix contre 3, il est décidé de maintenir le point 42.

Le PRÉSIDENT met aux voix l'ordre du jour dans son ensemble (E/631).

Par 15 voix contre zéro, l'ordre du jour est adopté.

Le PRÉSIDENT déclare qu'il est pris note de l'abstention du représentant des Etats-Unis d'Amérique en ce qui concerne le point 8.

La séance est levée à 18 h. 55.